Lettre actualité EPS N°12, des IA-IPR EPS

publié le 12/02/2025

Descriptif :

L'inspection pédagogique régionale vous propose de retrouver via cette lettre d'information l'actualité de la discipline dans l'académie.

L'inspection pédagogique régionale vous propose de retrouver via cette lettre d'information l'actualité de la discipline dans l'académie.

Formation professionnelle continue :

Le plan académique de formation est sur le site pédagogique. Chaque formation disciplinaire à l'offre est composée de trois séquences :

- Une courte visioconférence de présentation générale au cours de laquelle vous pourrez formuler des attentes spécifiques,
- Une journée de formation pratique en présence,
- Un temps d'échange en visioconférence en fin d'année permettant l'expression des expériences de chacun. Toute inscription à la journée de formation en présence vaut inscription aux deux autres temps en visioconférence.
  Il reste encore quelques places disponibles pour les formations escalade (Poitiers), ultimate (Poitiers), gestes de premiers secours (Vivonne) et rencontres de l'ASL sur les élèves transgenre (visio).

La circulaire académique sections sportives scolaires est disponible sur le site pédagogique et a été envoyée aux établissements porteurs de ces dispositifs. Une attention particulière des coordonnateurs et des chefs d'établissement est notamment soulignée concernant l'article intitulé « la section sportive, un dispositif scolaire » portant sur les modalités d'affectation en section sportive scolaire. Cet article mentionne que, dès la rentrée 2025, la SSS concerne prioritairement les élèves de l'établissement. Le recrutement hors secteur ne sera possible que sur place vacante et par dérogation autorisée par le DASEN au motif du parcours particulier de l'élève. Le recrutement d'élèves hors département, voir hors académie n'est pas envisageable.

Les arrêtés de la carte des formations (ouvertures, fermeture, renouvellement des sections sportives scolaires) pour la rentrée 2025 sont disponibles sur le site académique.
Les documents à renseigner pour solliciter une ouverture de section sportive scolaire à la rentrée 2026 sont à retrouver dans cet article.

Les examens en lycées.
Comme évoqué dans la lettre de rentrée, un groupe de travail académique sur l'enseignement et l'évaluation des AFL-P piloté par Olivier Perrocheau **Olivier Perrocheau**| a débuté ses réflexions. Celle-ci feront l'objet d'une communication afin d'alimenter des réunions d'équipe ainsi qu'un temps de formation.

« Partage ton EPS » : le prochain épisode aura pour thème « Prendre en compte la diversité des élèves dans l'enseignement du volley-ball en collège ». Tous les intéressés sont invités à consulter les vidéos de la formation « Enseigner le volley-ball en lycée » à partir de ce lien.

Date : 10 mars 2025 à 16h30.

Lien de connexion

Vous pouvez consulter le dernier épisode et vous renseigner sur les modalités et déposer votre projet à **ipr.eps**|

Projets de séjours et enseignement des activités physiques de pleine nature : pour rappel, les protocoles académiques de sécurité sont à appliquer quel que soit la modalité d'enseignement (EPS, AS, section sportive …). Les projets de séjours sont à soumettre à la validation de l'inspection pédagogique régionale EPS au moins 6 semaines avant le départ. Toutes les informations sont disponibles sur la page dédiée.

Fabien MONNIER - Jean-Charles THEVENOT

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.